

SOUVENIRS DE RETENTION

Depuis mon enfance, j'ai été révoltée par l'injustice, la souffrance des plus faibles et la privation de liberté, aussi, quand j'ai eu l'opportunité de représenter la CIMADE en Centre de Rétention Administrative, il était impossible pour moi de ne pas saisir cette occasion d'approcher les personnes souffrant de tout ce que je détestais et je m'y suis engagée avec passion.

Faisant partie d'une association très sensibilisée aux souffrances des torturés dans tous les pays du monde, j'ai compris que, dans cet endroit fermé où les personnes, ayant fui leur pays pour toutes sortes de bonnes raisons, se retrouvaient enfermées en attendant une reconduite vers le pays qui avait brisé leur existence, je pourrais aider, avec les moyens laissés par notre législation, à en sauver quelques uns et, au moins, à atténuer quelque peu leur souffrance par ma présence bienveillante (la seule dans ce milieu).

Ce Centre de Rétention Administrative, construit en « algéco », n'était pas vaste. Il recevait principalement des hommes mais quelques chambres étaient réservées pour les femmes.

Toute la journée, les retenus vivaient dans une salle comportant une télévision et un baby foot ; la nourriture était servie dans cet endroit, aussi la promiscuité était grande. Les hommes s'ennuyaient et, parfois, se disputaient. Des hommes, de nationalités si diverses et parfois ennemies ne pouvaient vivre paisiblement dans cette atmosphère confinée et sous une garde incessante de gendarmes ou policiers armés.

La cour réservée à la promenade a été réduite au cours des années, au fur à mesure de la construction de nouveaux « algécos » pour l'infirmerie, puis pour des bureaux. Les sorties dans cette minuscule cour ont été, au fil des ans, réglées à certaines heures de la journée.

Les retenus n'étaient pas maltraités physiquement, mais il régnait une discipline sévère, un mépris affiché par nombre des représentants de l'Etat, qu'ils soient gardiens ou employés de la gestion. Il faut préciser que quelques uns étaient bienveillants mais il faut bien « faire son service... ».

Avant qu'un décret n'ait été pris par le gouvernement, chaque Centre de Rétention faisait son propre règlement qui variait selon l'origine de l'équipe de garde qui changeait toutes les trois semaines.

À certaines périodes, la discipline était beaucoup plus dure que dans une prison et on sentait une suspicion à l'égard de tous les retenus.

Certains services de garde avaient trouvé génial de les priver de leurs ceintures et de leurs lunettes.

Pour exemple de la dureté de certains services de garde, un jour, quand je suis arrivée, j'ai entendu des cris anormaux : une jeune femme était attachée par les mains et les pieds sur son lit parce qu'elle n'avait pas voulu vider son seau hygiénique (un gestionnaire avait trouvé génial de mettre des seaux hygiéniques dans les chambres pour que les gendarmes de garde ne soient pas dérangés la nuit).

Jamais je n'ai vu un responsable de la Préfecture ou de la Justice ou un homme politique venant visiter ces lieux.

La vie du représentant de la Cimade à l'intérieur du Centre n'était facile car tous se méfiaient de ce qu'il pouvait rapporter au dehors, mais je savais que cela faisait partie de notre travail et, chaque matin, je me demandais ce qui m'attendait derrière les grilles.

Mais j'y ai fait de belles rencontres, parfois émouvantes et même parfois amusantes (quand, par exemple, un Africain me racontait comment il partageait sa vie entre ses quatre femmes et ses nombreux enfants et comment tous étaient satisfaits).

D'autres étaient dramatiques. J'ai rencontré des policiers, des militaires, ayant fui l'Algérie parce que leur vie y était gravement menacée. J'en ai vu qui pleuraient dans mon bureau et qui, malgré tout ce qu'ils pouvaient dire sur les risques encourus, étaient froidement renvoyés dans leur pays.

Je me souviens d'un très beau jeune homme de 22 ans qui, quelques jours après sa reconduite, a été tué sur le trottoir de sa ville... Nous avons eu cette information mais combien d'autres ont subi le même sort.

J'ai vu des jeunes hommes s'automutiler, d'autres avaler une fourchette ou une cuiller, pour être envoyés à l'hôpital. C'était inutile car, après les soins, la procédure reprenait là où elle avait été interrompue.

Certains, fréquemment, essayaient de s'enfuir. D'autres ont mis le feu à leur chambre, espérant pouvoir se sauver pendant l'affolement général.

Il régnait parfois une atmosphère très lourde car ceux qui risquaient leur vie dans leur pays transmettaient leur angoisse.

Beaucoup avaient caché leur passeport pour ne pas être reconnus et assez souvent le consul de leur pays ne pouvait ou ne voulait pas délivrer un laissez-passer. Dans ce cas là, ils étaient libérés et la vie d'errants se cachant chez les compatriotes voulant bien prendre le risque de les prendre chez eux, recommençait (jusqu'en 2012, une personne recevant chez elle un étranger sans papiers risquait une peine de trois ans de prison et une forte amende.)

Mais, malgré toute cette tension, j'aimais mon travail. J'ai rencontré des gens originaires de pays très divers avec qui j'ai eu des échanges très enrichissants. Beaucoup venaient dans mon bureau comme dans un refuge. J'essayais de me rendre disponible pour parler de tous les sujets qui les intéressaient. Bien sûr, il ne fallait pas compter ses heures et mes journées de travail étaient très longues. (À présent, les intervenants ne peuvent se permettre de rester au CRA en dehors des horaires prévus par les textes).

Mais on ne peut pas s'habituer à voir des gens enfermés et traités comme des délinquants, uniquement parce qu'ils n'ont pas le fameux sésame : un morceau de carton délivré par des services préfectoraux toujours si avarés et si tatillons et dont le but est d'en délivrer le moins possible.

Qui sommes-nous pour juger de qui est en mesure de vivre dans notre pays ?

Nicole Mathieu

Perpignan, le 13 septembre 2015

Cette lettre est issue des « Lettres de Rivesaltes ».
Un projet initié par l'artiste Anne-Laure Boyer
pour le Mémorial du camp de Rivesaltes
dans le cadre de son inauguration.

Les lettres y ont été exposées d'octobre 2015 à juin 2016.

La diffusion et la reproduction de cette lettre
sont soumises à l'autorisation expresse de son auteur
et de l'artiste.

Si vous souhaitez engager
une correspondance avec l'auteur de cette lettre,
rendez-vous dans la rubrique
«correspondre avec les auteurs» sur le site du projet.

www.lettresderivesaltes.com